

Nos déchets en quelques chiffres et quelques dates



Tous les déchets déposés dans un sac noir « ordures ménagères » ne sont pas triés une fois collectés.

Aujourd'hui, c'est plus de 2 000 tonnes par an de déchets recyclables et plus de 2 500 tonnes de bio-déchets qui partent à l'incinération ou à l'enfouissement car ils n'ont pas été triés. L'impact sur la Taxe est colossal.

	Coût annuel total des déchets valorisables	
	S'ils avaient été triés par les usagers	Non triés par les usagers
Tri sélectif (25 % encore présents dans les ordures ménagères)	203 670 €	632 910 €
Bio-déchets (30 % encore présents dans les ordures ménagères)	0 €	780 300 €
TOTAL	203 670 €	1 413 210 €

Ce sont donc plus de **1,2 millions d'euros dépensés chaque année** (qui pourraient être évités) car le tri ou le compostage n'est pas fait.

Et les bio-déchets alors....

La Loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire), qui vise à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable, nous impose le tri à la source des bio-déchets A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2024.

Le SMIRTOM du Perche Ornais et ses 91 communes historiques adhérentes travaillent pour l'implantation de composteurs collectifs sur chaque commune en complément des composteurs individuels toujours disponibles à l'achat auprès du SMIRTOM du Perche Ornais.



Pour réduire les ordures ménagères, quelles sont les évolutions de collectes pour 2024 ?

Pour les communes rurales en apport volontaire

En 2024, des conteneurs semi-enterrés avec un tambour d'introduction de déchets sur le dessus vont être implantés sur toutes les communes concernées et vont permettre le dépôt d'un sac de 30 litres maximum.

Ces dépôts seront réservés aux habitants de notre territoire et se feront avec une carte d'accès par foyer. Une campagne de distribution se fera dans chaque commune avec une information préalable.

Pour les centres bourgs en porte-à-porte

Des sacs translucides 30 litres pour les ordures ménagères ont déjà été distribués sur les communes de Bellême et Tourouvre et vont être généralisés sur l'ensemble des communes collectées en porte-à-porte.



Conteneurs semi-enterrés avec tambour 30 litres



Sacs translucides « OM » 30 litres

Ces nouvelles pratiques, déjà en test sur quelques communes de notre territoire, nous permettent d'enregistrer des baisses de 25 % des ordures ménagères pour le porte-à-porte et 50 % pour l'apport volontaire.

En parallèle, le tri sélectif augmente de 50 % sur les 2 modes de collectes dès la mise en place de tambours d'introduction de déchets sur le dessus ou de sacs translucides.

Un guide du tri sera également remis à chaque foyer, lors de la distribution de badges ou sacs translucides, pour rappeler les enjeux environnementaux et financiers d'une bonne gestion des déchets.